**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le car postal a (presque) toujours la priorité

**Qui est prioritaire en montagne ?**

***Berne, le 04.04.2023 – Pâques approche et marque le coup d’envoi de la saison des excursions. Les garagistes de l’UPSA préparent la voiture pour les beaux passages de cols. Mais en montagne, la confusion règne parfois sur la question de savoir qui a la priorité lorsque la route devient étroite et sur ce qui s’applique précisément sur les routes postales de montagne en cas de rencontre avec un car postal.***

C’est un élément acoustique de la plus belle tradition nationale suisse mais lorsque le fameux klaxon à trois tons « « tü-ta-tüt » du car postal retentit sur les routes de montagne ou que la circulation en sens inverse devient trop étroite pour passer, la confusion s’installe étonnamment souvent : non seulement les touristes en voiture de location, mais aussi un nombre étonnant de locaux réagissent alors rapidement en faisant preuve d’irritation. Que faut-il faire ?

**Le lourd l’emporte sur le léger et la montée sur la descente**

Les trois règles de base sur les routes escarpées avec trop peu d’espace pour croiser le trafic en sens inverse sont simples. Premièrement, la catégorie de véhicules la plus lourde a la priorité sur la plus légère : le bus avant le camion avant la voiture. Deuxièmement : un camion avec remorque a la priorité sur tous les autres. Troisièmement, entre véhicules de même type (par exemple deux voitures de tourisme), le véhicule en montée a la priorité sur le véhicule en descente mais uniquement si ce dernier n’est pas de toute façon plus proche d’une zone d’évitement. Dans la pratique, cela signifie qu’il faut faire preuve de bon sens au lieu d’insister sur les règles et de remercier par un geste amical de la main.

**Sur les routes postales de montagne, c’est le car postal qui décide**

Les routes postales de montagne, dont le début est marqué par un panneau avec un cor postal jaune sur fond bleu (à la fin, il est barré en rouge), constituent un cas particulier. Dans ce cas, le car postal ou même d’autres bus de ligne n’ont pas seulement la priorité : les chauffeurs ont même le droit de donner des instructions ! Pour que la rencontre ne soit pas une surprise, il convient, surtout ici, de contourner les coins sans visibilité avec encore plus de prudence : il faut pouvoir s’arrêter à la moitié de la distance de visibilité. Il est conseillé de baisser le volume de la radio et, idéalement, entrouvrir la fenêtre : on évite ainsi de ne pas entendre le « tü-ta-tüt ». Du reste, tous les véhicules ont le droit de klaxonner à l’approche de « virages étroits et sans visibilité hors agglomération » afin d’avertir les autres usagers de la route. En cas de doute, il ne faut pas hésiter à oser le faire dans une voiture « normale ».

**Utiliser le frein moteur et la récupération en descente**

Outre les conducteurs, la technique doit elle aussi être opérationnelle. Le garagiste de l’UPSA, premier interlocuteur de tous les automobilistes, vérifie par exemple volontiers les freins et les pneus avant les vacances de Pâques. Pour les passages de cols, l’UPSA conseille, en cas de descente prolongée, de ne pas oublier que freiner en permanence peut réduire l’efficacité du freinage. Il faut donc rétrograder manuellement (même avec une boîte automatique) pour profiter de l’effet de freinage du moteur. Grâce à la coupure d’alimentation, cela ne consomme pas plus d’essence. Et les propriétaires d’une voiture électrique doivent choisir la récupération (généralement réglable via le levier de sélection automatique ou les palettes au volant) – à savoir la résistance au roulement – de manière à ce que la voiture maintienne tout juste la vitesse souhaitée. Ainsi, en plus de la détente, on gagne encore du courant pour la batterie.

***Légende/crédits photographiques :***

Attention : sur les routes étroites et sans visibilité, il faut pouvoir s’arrêter à la moitié de la distance de visibilité et des règles spéciales s’appliquent au trafic qui se croise sur les routes de montagne escarpées.

Photo : iStock

**De plus amples informations** sont disponibles après d’Yves Schott, Communication & Médias de l’UPSA, téléphone 031 307 15 43, e-mail yves.schott@agvs-upsa.ch..

***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***

*La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures : fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*

** Textes et photos disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqués de presse »**

** Abonnez-vous à la newsletter de l’UPSA :** [**https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter**](https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter)

****